

MUSÉES ROYAUX

DE

PEINTURE ET DE SCULPTURE

DE BELGIQUE

Bruxelles, *26* / *10* / *1915*

N° *5031 / 12h*

*7*

A M<sup>r</sup> *Stouck*

OBJET :

*Stures*

Nous avons l'honneur de vous faire connaître que la résolution de la Commission directrice n'a pas été favorable à l'acquisition, pour les collections de l'État, d'un *tableau* qui *fait* l'objet de  *votre lettre* du *13 courant*

Cet ouvrage que nous tenons, Monsieur, à votre disposition, *pourra* être retiré au Palais des Beaux-Arts, rue du Musée, n° 9, contre la remise d'un récépissé.

Veillez agréer, M. *Stouck*, l'assurance de notre considération distinguée.

/ ANNEXE

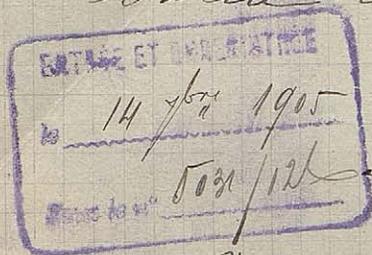
Expédié le .....

NOTES :

POUR LA COMMISSION DIRECTRICE,

Le Secrétaire,

18  
M  
A Messieurs les Président  
et Membres de la Commission  
des Beaux-Arts, que je  
salue respectueusement.



Messieurs,

Je céderais mon Tableau  
du XVII<sup>e</sup> siècle "Une sainte Face"  
sur bois, ayant appartenu à  
Saint Ignace de Loyola (voir  
prescription) pour le prix  
de quatre mille francs.

Bien  
F. de  
F. de  
F. de

Bruxelles, le 13 7<sup>bre</sup> 1905.

Suite à la lettre en date du 26 septem-  
bre 1905, n° 5031/126, le soussigné déclare  
avoir retiré du Secrétariat des Affaires  
Royales de Belgique son tableau sur  
bois "Une sainte Face", et ce à la date du  
28<sup>bre</sup> 1905.

J. Bronckart  
Inst. et à  
Tsiètes.